



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 17/02/2022

VENTS VIOLENTS

Mise à l'abri des personnes sans-abris

Le département du Nord a été placé en vigilance jaune « vents violents » par Météo France les 15 et 16 février. Ce jeudi 17 février, selon les prévisions de Météo France le phénomène s'aggravera au cours de l'après-midi entraînant un passage en vigilance orange « vents violents » voire, sur les secteurs côtiers, en vigilance orange « vagues-submersions ».

L'ensemble des collectivités du département ont été alertées afin de mettre en place les mesures de prévention nécessaires et mettre à l'abri les personnes vulnérables en application des dispositions des plans communaux de sauvegarde.

Une mise à l'abri amplifiée pour les personnes migrantes du littoral

- Le maintien de la mise à l'abri quotidienne

Toutes les personnes migrantes volontaires à la mise à l'abri peuvent se signaler auprès des opérateurs de maraude sociale mandatés par l'État qui sont présents quotidiennement sur le littoral. 62 personnes ont ainsi été prises en charge depuis le Dunkerquois ce matin et 209 personnes ont été accueillies depuis lundi dans les hébergements dédiés du département.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, grâce au dispositif d'hébergement mis en place par les services de l'État, qui n'a jamais été saturé, 827 personnes ont été mises à l'abri.

- La mise en place d'un dispositif spécifique

Pour faire face à détérioration de la situation météorologique et à la demande de l'État, la Communauté urbaine de Dunkerque a mis à disposition deux gymnases pour compléter le dispositif et héberger les personnes migrantes du Dunkerquois. Ces lieux d'accueil temporaire seront opérationnels dès aujourd'hui à 16h.

Les maraudes sociales de l'opérateur mandaté par l'État seront renforcées et les personnes migrantes volontaires pourront être orientées en bus depuis le port fluvial de Loon-Plage vers les gymnases mis à disposition par la collectivité territoriale ou vers les hébergements dédiés en fonction de leur situation personnelle :

- le jeudi 17 février 2022 : bus disponibles à 15h00 au port fluvial de Loon-Plage ;
- le vendredi 18 février : bus disponibles à 10h00 au port fluvial de Loon-Plage.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)